

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** R-Clean Ovenmatic  
**Date d'exécution :** 06-07-2016  
**Date d'édition :** 07-06-2017

**Version (Révision) :** 9.0.0  
**Remplace :** 24-03-2015

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

R-Clean Ovenmatic

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes**

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

**Secteur d'utilisation**

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

**Catégories de processus [PROC]**

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC19 - Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

**Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]**

ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**Usages déconseillés**

Ce produit ne doit pas être utilisé à des fins autres que les applications mentionnées ci-dessus

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)**

Qlean-tec BV

**Rue :** Rendementsweg 24

**Code postal/Lieu :** 3641 SL Mijdrecht

**Téléphone :** +31 (0)297-274390

**Telefax :** +31 (0)297-272442

**Site web :** www.qleantec.com

**E-mail (personne compétente) :** marketing@qleantec.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Qlean-tec: (0) 297 274390 (08:00 – 17:00)

***Ou consulte un centre local d'information sur l'intoxication***

Pays-Bas: NVIC (0)30 - 274 88 88

Belgique: Antigifcentrum 070 – 245 245

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Corr. 1A ; H314 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 1A ; Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes des risques

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : R-Clean Ovenmatic  
Date d'exécution : 06-07-2016  
Date d'édition : 07-06-2017

Version (Révision) : 9.0.0  
Remplace : 24-03-2015



Corrosion (GHS05)

### Mention d'avertissement

Danger

### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

HYDROXYDE DE SODIUM ; N°CAS : 1310-73-2

### Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P405 Garder sous clef.

## 2.3 Autres dangers

Une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

## 2.4 Indications diverses

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

HYDROXYDE DE SODIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457892-27 ; N°CE : 215-185-5; N°CAS : 1310-73-2

Poids :  $\geq 10$  -  $< 25$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318

#### Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### En cas d'inhalation

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### En cas de contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau et savon Changer les vêtements souillés ou mouillés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

#### Après contact avec les yeux

**Nom commercial du produit :** R-Clean Ovenmatic  
**Date d'exécution :** 06-07-2016  
**Date d'édition :** 07-06-2017

**Version (Révision) :** 9.0.0  
**Remplace :** 24-03-2015

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

#### **En cas d'ingestion**

Consulter impérativement un médecin. NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion accidentelle ou d'inhalation d'importantes quantités de poussières, faire boire immédiatement: Eau

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les symptômes suivants peuvent se manifester: Aucun symptôme connu jusqu'à présent. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

##### **Moyen d'extinction approprié**

Brouillard d'eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

##### **Produits de combustion dangereux**

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection.

#### **5.4 Indications diverses**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Personnel non formé pour les cas d'urgence**

###### **Équipement de protection**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

###### **Procédures d'urgence**

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avvertir les autorités compétentes.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avvertir les autorités compétentes.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

##### **Pour le nettoyage**

Matière appropriée pour recueillir le produit: Sable Matériau absorbant, organique

#### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : R-Clean Ovenmatic  
Date d'exécution : 06-07-2016  
Date d'édition : 07-06-2017

Version (Révision) : 9.0.0  
Remplace : 24-03-2015

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage



#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Mesures de protection

###### Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière

Lors de travaux de remplissage, de transvasement ou de dosage ou encore de prélèvement d'échantillons, utiliser dans la mesure du possible: Dispositifs fermés

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Matériel adéquat pour récipients/installations: Acier inoxydable Polyéthylène Matériel inadéquat pour récipients/installations: Caoutchouc butyle

##### Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage : 8B

Classe de stockage (TRGS 510) : 8B

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Protection individuelle



##### Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés

##### Protection de la peau

Protection des mains Modèle de gants adapté DIN EN 374 Caoutchouc butyle NBR (Caoutchouc nitrile)  
Caractéristiques exigées imperméable aux liquides. Temps de pénétration (durée maximale de port) Temps de passage (durée d'utilisation maxi) Epaisseur du matériau des gants Nitril: 0,12 mm Butyl: 0,50 mm

##### Mesures générales de protection et d'hygiène

Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

##### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur : incolore

Odeur : inodore

##### Données de sécurité

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : R-Clean Ovenmatic  
Date d'exécution : 06-07-2016  
Date d'édition : 07-06-2017

Version (Révision) : 9.0.0  
Remplace : 24-03-2015

État :				liquide
Température de fusion/plage de fusion :				Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	( 1013 hPa )	>	100	°C
Température de décomposition :		>	200	°C
point de congélation :				Aucune donnée disponible
Point éclair :				non applicable
température d'auto inflammabilité :		>	250	°C
Limite inférieure d'explosivité :				non applicable
Limite supérieure d'explosivité :				non applicable
pression de vapeur :	( 20 °C )			Aucune donnée disponible
taux d'évaporation (n-butylacetate = 1) :				Aucune donnée disponible
Densité :	( 20 °C )	env.	1,2	g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans l'eau :	( 20 °C )		100	Pds %
pH :		>	14	
coefficient de partage (n-octanol/aqua) :		<	3	
Viscosité :	( 20 °C )	<	10	mPa.s
densité de vapeur (air = 1) :	( 101 kPa )			Aucune donnée disponible

### 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

non applicable

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

oxydants puissants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Effet irritant et caustique

##### Irritation primaire de la peau

Corrosif.

##### Irritation des yeux

Corrosif.

##### Irritation des voix respiratoires

Aucune donnée disponible

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : R-Clean Ovenmatic  
Date d'exécution : 06-07-2016  
Date d'édition : 07-06-2017

Version (Révision) : 9.0.0  
Remplace : 24-03-2015

### Cancerogénité

cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

### Toxicité pour la reproduction

cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non applicable

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougeissements, formations d'ampoules, inflammations de la peau etc.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

non nocif pour les organismes aquatiques jusqu'à la concentration testée

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune

### 12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ONU 3266

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. ( HYDROXYDE DE SODIUM · AMINO(TRIMETHYLEEN)FOSFONZUUR )

#### Transport maritime (IMDG)

CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. ( SODIUM HYDROXIDE · AMINO(TRIMETHYLEEN)FOSFONZUUR )

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. ( SODIUM HYDROXIDE · AMINO(TRIMETHYLEEN)FOSFONZUUR )

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 8

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : R-Clean Ovenmatic  
Date d'exécution : 06-07-2016  
Date d'édition : 07-06-2017

Version (Révision) : 9.0.0  
Remplace : 24-03-2015

Code de classification : C5  
Danger n° (code Kemler) : 80  
Code de restriction en tunnel : E  
Réglementations particulières : LQ 1 I · E 2  
Étiquette de danger :



8

#### Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 8  
Numéro EmS : F-A / S-B  
Réglementations particulières : LQ 1 I · E 2 · Groupe de Ségrégation 18 - Bases  
Étiquette de danger :



8

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 8  
Réglementations particulières : E 2  
Étiquette de danger :



8

#### 14.4 Groupe d'emballage

II

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Réglementations EU

##### Autres réglementations (UE)

Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

Aucune/aucun

##### Directives nationales

##### Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

##### Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)

Aucun liquide inflammable selon BetrSichV.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : R-Clean Ovenmatic  
Date d'exécution : 06-07-2016  
Date d'édition : 07-06-2017

Version (Révision) : 9.0.0  
Remplace : 24-03-2015

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

nouvelle mise en page · 01. extension · 02. Éléments d'étiquetage · 03. Composants dangereux · 15. Technische Anleitung Luft (TA-Luft) · 15. Classe risque aquatique (WGK)

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR = European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road  
ASTM = American Society of Testing and Materials (US)  
CAS No = Chemical Abstracts Service Number (see ACS - American Chemical Society)  
DNEL = Derived No-Effect Level  
DT50 = Time for 50% loss; half-life  
EbC50 = Median effective concentration (biomass, e.g. of algae)  
EC50 = Median effective concentration  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS = European List of Notified (New) Chemicals (see Tab 7, Background - Guide)  
ErC50 = Median effective concentration (growth rate, e.g. of algae)  
EWC = European Waste Catalogue  
IATA = International Air Transport Association  
IC50 = Concentration that produces 50% inhibition  
IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code  
IMO = International Maritime Organization  
LC50 = Concentration required to kill 50% of test organisms  
LD50 = Dose required to kill 50% of test organisms  
LEL = Lower Explosive Limit/Lower Explosion Limit  
LOAEL = Lowest observed adverse effect level  
MRL = Maximum Residue Limit  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
NOEC = No observed effect concentration  
NOEL = No Observable Effect Level  
OEL = Occupational Exposure Limits  
PBT = Persistent, Bioaccumulative or Toxic  
PNEC = Previsible Non Effect Concentration  
STEL = Short-Term Exposure Limit  
TWA = Time-Weighted Average  
vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

N° de l'article: 500001210071

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec



**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** R-Clean Ovenmatic  
**Date d'exécution :** 06-07-2016  
**Date d'édition :** 07-06-2017

**Version (Révision) :** 9.0.0  
**Remplace :** 24-03-2015

---

d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---